



Numéro de pv manquant

Par **Pascal76710**, le **06/02/2023** à **20:44**

Bonjour, je voudrais savoir si sur la fiche d'immobilisation d'un véhicule et sur l'avis de rétention d'un permis de conduire le numéro De pv est obligatoire Ou si en l'absence, cela peut entraîner un vice de procédure ?

En effet, sur Les deux il n'y en a pas.

En vous remerciant de votre Réponse rapide je dois être contacté Demain par la gendarmerie

Par **Marck.ESP**, le **06/02/2023** à **21:35**

Bienvenue,

Vous ne pouvez pas faire annuler la procédure pour un numéro manquant, dont il faudrait savoir si sa mention est obligatoire. ce n'est pas une cause de nullité des faits.

Il y a néanmoins des avocats spécialisés qui pourraient vous dire si cela est exploitable.